

Progetto co-finanziato dall'Unione Europea



FONDO ASILO, MIGRAZIONE E INTEGRAZIONE (FAMI) 2014-2020

Obiettivo Specifico 2.Integrazione / Migrazione legale –

Obiettivo nazionale 2. Integrazione - piani di intervento regionali per l'integrazione dei cittadini di paesi terzi

Piano Regionale prog-6324

LAB'IMPACT

FICHE D'INFORMATION

MISURA UNICA ABITARE – CONTRIBUTION À LA LOCATION

À partir du 25 Janvier 2021, il sera possible de presenter demande pour la contribution régionale “Misura Unica” pour le soutien au loyer, destinée aux familles rencontrant des difficultés pour les conséquences de l'urgence Coronavirus.

- **Qui peut bénéficier:**

La mesure, destinée aux citoyens qui **résident depuis au moins un an à partir de la date du 23 décembre 2020** dans les communes du District Social Sud-Est Milan, sera attribuée à:

- 1- Familles qui ont un arriéré de loyer sans faute et limité, c'est-à-dire des familles qui n'ont pas réussi à payer le loyer de leur maison à cause de la perte d'emploi ou pour d'autres situations liées à l'urgence sanitaire du COVID – 19;
- 2- Familles qui n'ont pas d'arriéré mais qui connaissent des difficultés pour garder la maison louée à cause des difficultés économiques qui se soient produites en lien avec la crise de l'urgence sanitaire du COVID-19;

LES CITOYENS QUI ONT BENEFICIÉ DE “MISURA UNICA” DE MAI 2020 PEUVENT PRESENTER LA DEMANDE.

Les difficultés économiques de la famille doivent s'être manifestés après le 31 janvier 2020.

- **Comment la subvention sera-t-elle versée?**

Une subvention sera versée au propriétaire de la maison

- Pour les demandes de la catégorie 1 (Familles qui ont un arriéré de loyer sans faute et limité) s'élevant à 4 mois de loyer et en tout cas n'excédant pas 1500 euros pour chaque maison/contrat;
- Pour les demandes de la catégorie 2 (Familles qui n'ont pas d'arriéré) s'élevant à 2 mois de loyer et en tout cas n'excédant pas 1000 euros .

Progetto co-finanziato dall'Unione Europea



FONDO ASILO, MIGRAZIONE E INTEGRAZIONE (FAMI) 2014-2020

Obiettivo Specifico 2.Integrazione / Migrazione legale –

Obiettivo nazionale 2. Integrazione - piani di intervento regionali per l'integrazione dei cittadini di paesi terzi

Piano Regionale prog-6324

LAB'IMPACT

- **Comment présenter la demande**

Il faudra presenter les demandes uniquement sur la plateforme appropriée qui sera active à partir de 12:00 heures du 25 janvier 2021 jusqu'au 26 février 2021 à 23:59 heures, sur le site www.incrocicomuni.it

- **Documents à présenter**

- Une copie du contract de location valide et régulièrement enregistré;
- déclaration du propriétaire de la maison indiquant la dette accumulée par le locataire, nette des dépenses (modèle disponible sur le site www.incrocicomuni.it);
- document d'identification en cours de validité.

Il faut que les requérants déclarent sur leur demande qu'ils respectent le critère du ISEE 2021 n'excédant pas 26 000,00 euros. Pour les familles qui n'ont pas d'attestation ISEE 2021, l'attestation ISEE 2020 sera aussi considérée valide.